



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2024_011

L'an deux mille vingt-quatre, le **04 Mars** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Londinières.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 21

Absents :

Absents excusés : 12

Pouvoirs :0
Votants :21

Pour :21
Contre :0
Abstention :0

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent abs, Mme CAMENISCH Sabine Abs ex
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard abs, Mme CAPLET Corinne abs, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs, M. ROBIN Emmanuel Abs
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François Abs, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David abs
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	Mme LEDUE Sabine Abs
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs, M. TAFFIN Guy

Secrétaire de séance : M. Dumouchel Jean-Marie

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) ;
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires proposé figurant dans le dossier joint en annexe ;
Qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : De prendre acte de la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 de la Communauté de Communes de Londinières.

Pour extrait conforme, La Présidente

Mme BILOQUET Armelle



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

S'LO

ID : 076-247600604-20240304-2024_011-DE



2024

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

Préambule

La Communauté de Communes de Londinières regroupe 16 communes :

- ~ Bailleul-Neuville
- ~ Baillolet
- ~ Bures-en-Bray
- ~ Clais
- ~ Croixdalle
- ~ Fréauville
- ~ Fresnoy-Folny
- ~ Grandcourt
- ~ Londinières
- ~ Osmoy Saint Valéry
- ~ Puisenval
- ~ Preuseville
- ~ Saint Pierre des Jonquières
- ~ Sainte Agathe d'Aliermont
- ~ Sermesnil
- ~ Wanchy-Capval

Soit une population INSEE 5340, DGF 5700 et une densité de population de 27 hab./Km².

Ce qui lui vaut d'être classée en **Zone de Revitalisation Rurale**.

Notre Communauté de Communes, de dimension modeste, tient à **valoriser son territoire rural** en ne se repliant pas sur elle-même.

Les compétences retenues sont précisées dans ses status approuvés le 16 mars 2017.

Elle fait partie **du PETR du Pays de Bray** et participe activement aux travaux des commissions et du bureau.

Deux élus de notre Communauté de Communes sont vice-présidents au PETR.

Deux sont élus au bureau.

Les principaux domaines de compétences

A. Développement économique :

1. Gestion de la zone d'activité

L'atelier intercommunal est loué à la VIMO : loyer annuel = **54 225 €**

La déchetterie, construite en 2017, occupe une parcelle.

Il reste du terrain disponible : 8 836 m²

Nous avons récemment vendu deux parcelles :

- L'une de 9 152M²
- L'autre de 1 050 m².

Ancien bâtiment SERAPID :

Un local est loué à l'entreprise MTTi de M Ternisien pour un loyer de **23 520€** annuel.

L'entreprise Follet-Boutin a acheté une parcelle pour un montant de 100 000€

L'entreprise General tech a acheté une parcelle pour un montant de 152 000€

Les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs vont être réalisés cette année par la Communauté de communes, avec le cabinet EVOLU en maîtrise d'œuvre.

Le projet avec le SDIS suit son cours.

La communauté de communes rembourse l'emprunt réalisé pour l'acquisition du bâtiment. Les annuités sont de 86 849.72€ € (21 712.43€ / trimestre). Il reste à rembourser 521 098.32€. L'emprunt prend fin le 30 décembre 2029.

2. Soutenir la création et la reprise de commerces et d'entreprises

Les cotisations :

~ **Initiative Dieppe Bresle**

La convention a été résignée en 2021 pour 5 années (soit jusqu'en 2026)

Participation de 1200 € par dossier abouti → Deux dossiers ont aboutis en 2023, soit 2400€

Imputation budget général.

~ **Immobilier d'entreprise Département**

Signature de la convention avec le Département qui peut intervenir à concurrence de 10% du montant du projet dans la limite de 60 000 €
La Communauté de communes acte une intervention au taux de 2,5% avec un plafond de 10 000 € par dossier. Pour le Budget 2023, la prévision était de 10 000€. Pas de dossier en 2023.
Imputation budget ADE.

~ **Fond d'amorçage Leader**

Participation de la Communauté de communes de 6% su montant du projet compris entre 2 500 € et 20 000 € soit une aide variant de 150 à 1 200 € compte tenu de la participation de l'Europe, le projet se trouve subventionné au taux de 24 %

~ **CCIRM (CCI Rouen Métropole)**

La cotisation 2023 est de 3000€

~ **Seine-Maritime Attractivité** → Indispensable de payer la cotisation de 2 088€

3. Déploiement de la fibre optique

	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisation annuelle	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 684 €	2 684 €
Contribution numérique	32 205 €	32 205 €	32 205 €	32 205 €	32 205 €

Le coût de revient est de **6,45 € par habitant**.

Aujourd'hui le syndicat de seine maritime numérique se developpe en Syndicat Numérique d'Usage et de Développement (SNUD).

4. Tourisme

Nous devons valoriser et développer le tourisme :

En aménageant et mettant en valeur des points de vue et sites naturels,

En entretenant les chemins de randonnées.

En partenariat avec le PETR, nous participons à Sacré Pays de qui permet l'accès à des édifices qui sont souvent fermés.

Le Syndicat d'Initiative anime le territoire au travers des différentes activités et réalise l'accueil des touristes.

Le Syndicat d'Initiative est ouvert au public le mardi matin et organise des randonnées chaque semaine.

Voici les actions réalisées :

balisage des chemins, organisation de randonnées, circuit des oiseaux, salon de peinture, soirée contes et poésies, nuit des étoiles, journées champignons, Sacré Pays de Bray (ouverture des églises), le « Chemin de l'Arbre ».

La communauté de communes reste à l'écoute du syndicat d'initiative pour le soutenir et l'encourager dans ses actions.

B. Les déchets ménagers

Nos objectifs consistent à :

- Réduire le volume des Ordures Ménagères collectées
- Valoriser les déchets
- Maintenir les coûts de la TEOM tout en offrant un service de qualité aux habitants du territoire

1. Les OM

Les quantités des OM collectées sont les suivantes :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes	1174	1246	1130	872	761

La baisse de tonnage en 2022 est expliquée par la mise en place des poubelles jaunes au 1^{er} avril 2022.

En 2023, cette baisse se poursuit, moins 12,7% par rapport à 2022

Nous développons le compostage et le recyclage. Les consignes de tri ont été étendues.

Des réglottes de consignes de tri ont été distribuées pour un montant de 2 420 € HT.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Collecte O.M	96 222 €	Arcelor Mittal	3 336€
Traitement O.M	102 551€	Sibelco	4 425€
Collecte Recyclable	120 804 €	Revipac	2 143 €
Traitement recyclable	78560 €	Adelphe	28 036 €
Verre	16 930 €	Valorplast	6 961 €
		Regeal-Affinet	610 €
Total	415 067 €	Total	45 511 €
Soit – 369 556 €			

2. Suivi de la déchetterie

L'accès à la déchetterie se fait avec une carte depuis le 1^{er} mai 2021.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Sac polystyrène	576€	Ferraille	2 234 €
EDF	753€	DDS	1 080 €
EAU	37€	OCAD3E	3 049 €
IKOS	83 123 €		
Bray Compost	18 860 €		
Gardien déchetterie	24951 €		
Téléphone portable	276€		
Matériel	698€		
Carburant	738€		
Assurance	Regroupée avec la maison de santé		
Halte Feu	22€		
EPI	733€		
Total	130767€	Total	6 363 €
Soit – 124 404€			

Soit une augmentation de 8 % par rapport à 2022, malgré une légère baisse du tonnage.

Détail tableau personnels

Dépenses 2023			Recettes 2023
Personnel	Salaire brut	Charges patronales	Remboursement maladie
Rodolphe Boucher	13 669	6 613	9 558
Nelson Cajot	6 445	3 839	
Benjamin Lebrun	376	150	
Antoine	158	63	
JB Ledru	2 286	910	
Total	22 934	11 575	9 558
Soit - 24 951€			

Total Déchetterie + OM → 124404€ + 369 556€ = 493 960€

Soit une augmentation de 17,4% par rapport à 2022.

Rappel Le TEOM est de 11% en 2023, soit un montant de 367 794€ Ce montant est en hausse de 4.15%.

Le montant TEOM en 2022 était de 353 154€.

B. Maison de santé pluridisciplinaire

Praticiens	Loyer annuel	Charges	Total
M. Linares	841	265	1106
Mme Guignon	841	265	1106
Mme Alexandre	841	265	1106
Dr Tonini	7036	1611	8647
Mme Leconte	6120	1674	7794
Dr Lethuillier	6070	1279	7349
Local 11	395	85	480
Dr Lethuillier-Peltier	5924	1244	7168
Association Lethuillier	1079	84	1163
Cabine du Pont de Pierre	2470	771	3241
M. Pellenc	1639	386	2025
M. Lafolie	3404	744	4148
Mme Heuzey	690	141	831
Mme Sageot , M Theron	400	164	564
Total 2023	37 750€	8 978€	46 728
Soit 46 728 €			

Comme chaque année, il sera fait un état du montant des charges à répartir de l'année 2023.

Vu le contexte actuel, les charges ont fortement augmentées dès la fin 2022.

Des travaux ont été réalisés pour diminuer la consommation électrique en remplaçant les ampoules par des leds, pour un montant de 9 013.80 € TTC. Des chaises et du mobilier ont été acheté afin d'améliorer l'accueil à la Maison de santé pour un coût de 6 674.53 € TTC

Volet social

D. 1. Les associations

Soutien aux associations ayant une action auprès des jeunes et des publics en difficulté.

La communauté de communes ne peut verser de subventions pour les comités des fêtes, asso anciens combattants, association parents d'élèves, ... L'action de l'association doit avoir un caractère intercommunautaire, afin de prétendre à une subvention.

La totalité des subventions versées en 2023 aux associations est de **41 784€**.

Autres demandes de subventions :

- Le Mission locale du Talou qui agit auprès des jeunes et qui a perçu une subvention de **1 500 €**
- Association des Maires **300€**
- SPA : **5 380 €**
- Maison des adolescents : **1500€**
- JSP : **1500€**

D. 2. Action culturelle, sportive et piscine

Les structures porteuses de ces activités travaillent en partenariat avec d'autres communauté de communes qui assurent une prise en charge différente.

Il s'agit de trouver des solutions pour corriger ces inégalités et agir de manière équitable pour les jeunes habitants de notre territoire. La commission a fixé les modalités :

- Aide pour les entrées au centre aquatique pour les enfants des écoles élémentaires et les collégiens.
- Aide pour le conservatoire de musique à l'école.
-

En 2023, l'aide apportée est de **8 697€**.

Soit un total de 60 661€

D. 3. Logements

Aide au logement dégradé, énergivore et mal adapté pour les personnes à mobilité réduite. Cette action est portée par le département avec l'Opérateur Page 9.

Il est important de rénover le patrimoine afin de valoriser les logements vacants dans une période où la consommation de terres agricoles doit être contenue dans le cadre du SCoT.

D. 4. Transport scolaire

La Communauté de communes finance une partie des transports des collégiens et lycéens afin de réduire la participation des familles.

	Tarifs régionaux			Prise en charge ComCom			Part familiale		
	Collégien Lycéen	Interne	Maternelle Primaire	Collégien	Lycéen	Interne	Collégien	Lycéen	Interne
Sans tarification	130 €	65 €	65 €	75 €	75 €	60 €	55 €	55 €	5 €
Avec tarification (QF<500€)	65 €	32.5 €	32.50 €	60 €	60 €	30 €	0 €	0 €	0 €

Une augmentation des tarifs a été faite à partir du 1^{er} Septembre 2023. En 2023, une somme de **39 195 €** a été versée pour aider les familles de notre ComCom.

Le budget prévisionnel pour 2023 était de **30 000 €**

D. 5. Frelons

2021	2022	2023
238 €	343 €	2 121

L'aide à la destruction de nid de frelons

S'est poursuivi en 2023. Le nombre de nid a très fortement augmenté. Leur destruction devient un enjeu prioritaire.

La communauté de communes continue son action avec l'aide du département avec une prise en charge de 70% du reste à charge, plafonné à 70 €.

E. Cotisation différents syndicats

~ **GEMAPI**

La compétence est transférée aux syndicats de bassin versants de l'Arques, de l'Yères et de la Bresles.

	Total
YÈRES	34115.06
ARQUES	44026.15
SMAB	177.56
TOTAL	38698.77€

En 2023, une augmentation a été appliquée pour l'Arques.

~ **PETR**

La cotisation au PETR est de 24 111.60€

F. Communication

La communication est indispensable pour créer du lien, c'est pour cela qu'une page facebook existe pour notre communauté de communes.

Un site internet permet à chaque commune d'avoir leur propre page qu'ils pourront modifier..

Les lettres intercommunales sortent environ 2 fois par an.

G. Foncier

- Propriété CORROY, 9 rue des granges.

Propriété et terrain ont été acquis pour un montant de 192 000€

Depuis le 1^{er} septembre la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES y a situé son siège social. Le local en location rue du Pont de Pierre a été rendu.

- Propriété LORMIER, 13 rue du Presbytère

Propriété et terrain ont été acquis pour un montant de 180 000€

Sur cette propriété un projet de résidence est en réflexion.

- Local Ambulance, 24 rue du Général de Gaulle

Ce local leur a été vendu pour la somme de 170 000€.

H. Maison France Services

La Maison France Services de Londinières est en fonctionnement depuis le 02 juin 2021, dans les locaux du C.M.S de Londinières.

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Internet	766€		€
Salaires	34 363€	Préfecture	20 000 €*
Fournitures	1 458€		
Total	36 587€	Total	20 000€
Soit -16 587€			

* a fin 2023 en attente du reliquat de 15 000€

Les équipes pour la mise en œuvre de ces actions

I. Le personnel :

L'organigramme a changé en cours d'année 2023

Delphine Jourdain : Titulaire ➤ 17h00 par semaine

➔ Comptabilité, facturation, suivi des subventions, secrétariat, suivie des bases sinoé Citéo

Rodolphe Boucher : Titulaire ➤ 19h00 par semaine Congé Longue Durée (CLD)

➔ Gardien de la déchetterie, travaux d'entretien, espaces verts

Brigitte Leroy : Titulaire ➤ 7h00 par semaine

→ 4h00 de ménage à la maison de santé remboursé par les charges locatives, 1h00 de ménage à la Communauté de communes et 2h00 à la Maison France Services

Départ à la retraite prévu le 30 juin 2024

Estelle Thaurin : CDD ➤ 6h00 par semaine

Permet la continuité de service pendant les arrêts maladie de Mme Brigitte Leroy.

Justine Lecointe : CDD ➤ 18h00 par semaine

→ 10h00 à la Maison France Services et 8h00 à la Communauté de Communes

Depuis le 31 mars 2023, Justine est à 35h00 à la Maison France Services

Audrey Psalmon : CDD ➤ 25h00 par semaine

→ 25h00 à la Maison France Services

Ne fait plus partie des effectifs depuis le 30 avril 2023.

Nelson Cajot : CDD ➤ 15h00 par semaine

→ Gardien de la déchetterie, travaux d'entretien, espaces verts

Vu l'absence prolongée de R Boucher, Il serait nécessaire de recruter un remplaçant.

Sébastien ANGER : CDD ➤ 35h00 par semaine

Depuis le 1^{er} septembre, embauche de Sébastien Anger, au poste de DGS.

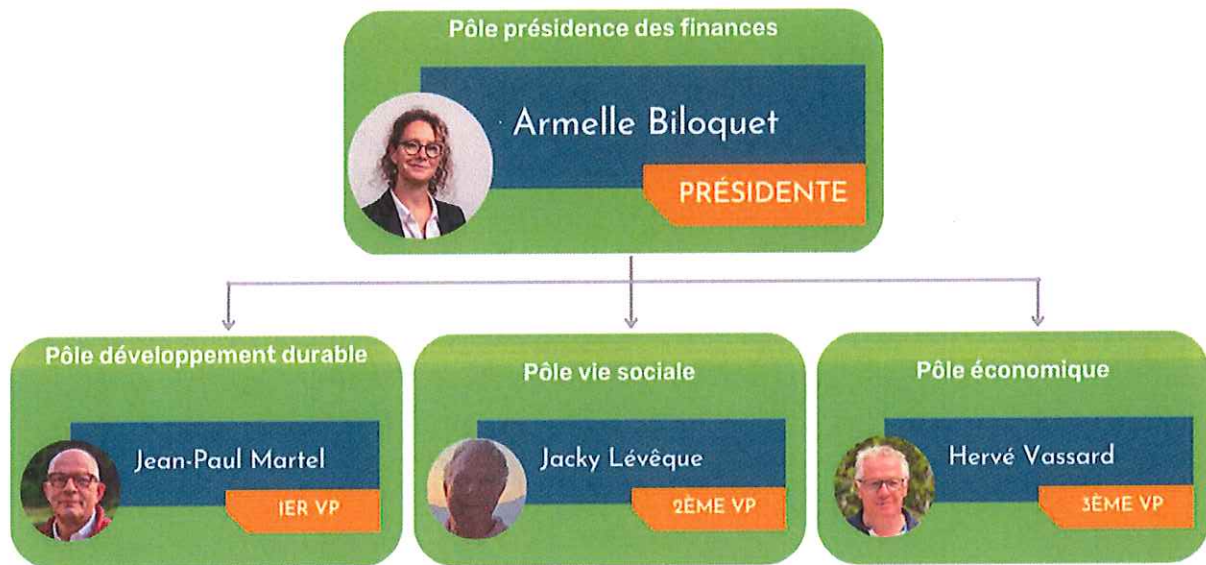
Rappel :

Mise en place :

Assurance Personnel ➤ Relyens : 2 085€

Prevoyance personnel ➤ Groupama : 1 403€

J. Les élus :



Ces pôles ont été définis en début de mandat et comprennent un certain nombre de commissions.

- Pôle présidence des finances (A. Biloquet)
 - Budget, financement, analyse économique, affaires générales
- Pôle développement durable (JP Martel)
 - Déchets ménagers, déchetterie
- Pôle vie sociale (J. Lévêque)
 - Communication, tourisme, maison de santé
- Pôle économique (H. Vassard)
 - Zone d'activité, haut débit, prospective et développement, associations, PLUi, aide aux entreprises, travaux, CAO

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

En 2023, les premières réunions et études ont eu lieu. Le diagnostic agricole a été réalisé par la chambre d'agriculture. Le bureau d'études GEOSTUDIO a commencé le travail avec chaque commune.

Les sommes engagées pour 2023 sont de 21 264 €

La dotation d'état perçue est de 12 855 €

Les variations budgétaires

Budget principal

Les résultats annuels de fonctionnement sont de 114784 € pour 2022 et de 58 564 € pour 2023.

La collecte des OM représente un coût de 96 222€ pour 2023 pour un coût de 100 365 € pour 2022.

La collecte des emballages ménagers représente un coût de 120 804€ pour 2023. L'année 2022 n'est pas complète puisque le marché a débuté en avril 2022.

Recettes

Impôts locaux : évolution des bases → maintien des taux

- Progression de l'IFER constatée
- Attente de données du DGFIP
- Gémapi : ...50 522€ en 2023



- Maintien de la TEOM à 11%

Pour rappel, le total des dépenses pour la déchetterie et les ordures ménagères est de 493 960 €

Rappel la TEOM est de 11% en 2023, soit un montant de 367 794€ pour 2255 ménages en 2020 (INSEE), mais un nombre de foyer fiscaux de 2194.. Le déficit est 126 166 € (25.54 %), soit 56€/ménage.

Une augmentation de 15% de la TEOM apporterai 55 169€, soit environ 25€/foyer fiscal.

CVAE 2021	CVAE 2022	CVAE 2023
17 279 €	18 350 €	21 449 €

Dépenses

~ Maison France Services	36 860€
~ Frelons	2 121€
~ Aide aux entreprises	17 488€
~ Page9	20 000€
~ Aide culture/piscine	60 661 €
~ Personnels et élus	177 306€
~ Bassin Versants	38 698.77€
~ PETR	24 111.60€
~ Communication	4 437€
~ FNGIR	38 889€

Budget maison de santé

Les loyers sont revalorisés à la date anniversaire du bail.

Il ne reste que le cabinet dentaire en local disponible. La salle de repos a été transformée en bureau. Les praticiens de la maison de santé déjeunent dans la cuisine de la communauté de communes.

Les sommes sont maintenues et le remboursement de l'avance remboursable au montant de l'amortissement est limité.

Budget Zone d'Activité

Dans les recettes de la ZA, nous pouvons compter le loyer de la VIMO et de MTTi. L'excédent cumulé augmente et ne peut revenir vers le budget principal.

Nous avons investi dans le rachat des locaux de l'entreprise SERAPID.
Les travaux vont être réalisés sur l'année 2024.

Endettement / évolution de la dette

Concernant l'avance remboursable faite par le BP vers la Maison pluridisciplinaire de santé (MPS), **600 000 €**, ce remboursement n'est possible qu'en fonction des excédents.

Ceux-ci étant modestes, il faudra de nombreuses années avant d'avoir tout remboursé.

À ce jour, nous avons remboursé **65 000 €** en 2019. Aujourd'hui nous nous limitons à l'amortissement, la reprise des remboursements en 2023 est de 15000€.

Un emprunt a été effectué pour le rachat des locaux de l'entreprise SERAPID, d'un montant de **545 000 €**.

Remboursement aujourd'hui est 86 849.72€ € (21 712.43€ / trimestre).

Il reste à rembourser 521 098.32€.

L'emprunt prend fin le 30 décembre 2029.

Orientations 2024

ZONE D'ACTIVITE

Dans les locaux du bâtiment anciennement SERAPID, une location est effectuée à M. Ternisien de la société MTTI pour une surface de 670 m² et un loyer de 1 960 € pendant les travaux puis de 2 352 € par la suite.

Il reste le terrain de $\approx 1\,700\text{ m}^2$ acquis en même temps que le bâtiment, un terrain à bâtir.

Pour les terrains de la zone d'activité, plusieurs acheteurs seraient intéressés :

- M. Lelong « LMA Auto » s'est désisté.
- M. Dery « Entreprise Clôtures Berrenger » offre $\approx 90\,000\text{ €}$ pour $\approx 9\,000\text{ m}^2$
- M. Brocard Antoine souhaite acquérir la parcelle de 1050 m^2 pour $15\,000\text{€}$

Il resterait une fois ces projets réalisés une superficie d'environ $8\,836\text{ m}^2$

La Communauté de communes se réserve une surface pour une éventuelle extension de la déchetterie.

Sur le site loué à la société ITT VIMO :

- ~ Des travaux sont à réaliser pour une remise en état (travaux d'entretien)
- ~ Un nouveau bâtiment de stockage matériel, environ 1000m², pourrait être construit avec révision du loyer

3F NORMANVIE

Sur l'ex-propriété LORMIER, 13 rue du Presbytère, une étude de faisabilité a été réalisée par 3F Normanvie pour la construction d'une résidence composée de 3 bâtiments R+2.

Cette résidence pourrait accueillir 26 logements (T2, T3, T4)

Une négociation est engagée avec 3F Normanvie pour le rachat du terrain.

OM / DECHETTERIE

Un nouveau marché a été lancé dans l'année 2023 pour les encombrants, les déchets verts, nos contrats arrivant à échéance début avril 2024.

Un avenant doit être réalisé afin de revaloriser notre marché encombrants/cartons.

MAISON DE SANTE

Nous sommes toujours à la recherche d'un dentiste et potentiellement de médecins, kiné, d'autres praticiens.

Un marché de maîtrise d'œuvre va être lancé pour l'extension de la maison de santé.

ASSOCIATIONS

Les aides sont reconduites sur 2024.

TRANSPORTS

Une hausse des tarifs de la Région a eu lieu au 1^{er} septembre 2023, ce qui a un impact sur le budget de la Communauté de Communes.

Au niveau du PETR, une étude a lieu sur le covoiturage, le coût pour notre ComCom est de 1 800 € en 2022.

Aucune ligne retenue sur notre territoire, donc pas de cout supplémentaire.

PLUi

L'établissement du PLUi se poursuit.

Calendrier des principales échéances :

Avant l'été 2024 :

- Présentation des diagnostics aux élus
- Atelier avec les habitants
- Présentation du diagnostic aux personnes publiques associées
- 2 réunions publiques

A partir de septembre :

- Travail sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Une convention va être signée avec le PETR pour une aide en urbanisme.

M. Marin a fait parvenir cette proposition. La voici :

- 500 € mensuel pour 1/2 journée par semaine

- 200 € mensuel pour l'assistance téléphonique

- 150 € par 1/2 journée supplémentaire de mobilisation de l'agent

Soit 700 € mensuel, lissée sur l'année, comprenant toujours le temps de l'agent et les frais de structure.

DOSSIER 2024

Une étude de faisabilité pour la construction d'une salle multisport est en cours.

Un projet d'acquisition de foncier est en cours pour l'agrandissement de la maison médicale.

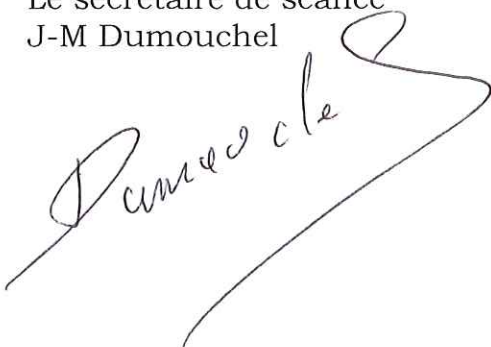
PERSONNEL

Il faudra renforcer l'équipe d'entretien à partir du printemps.

L'acquisition d'un véhicule utilitaire avec remorque est également nécessaire.

Le rapport d'orientation budgétaire est approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 04 mars 2024 à Londinières.

Le secrétaire de séance
J-M Dumouchel



La présidente
Armelle Biloquet

